

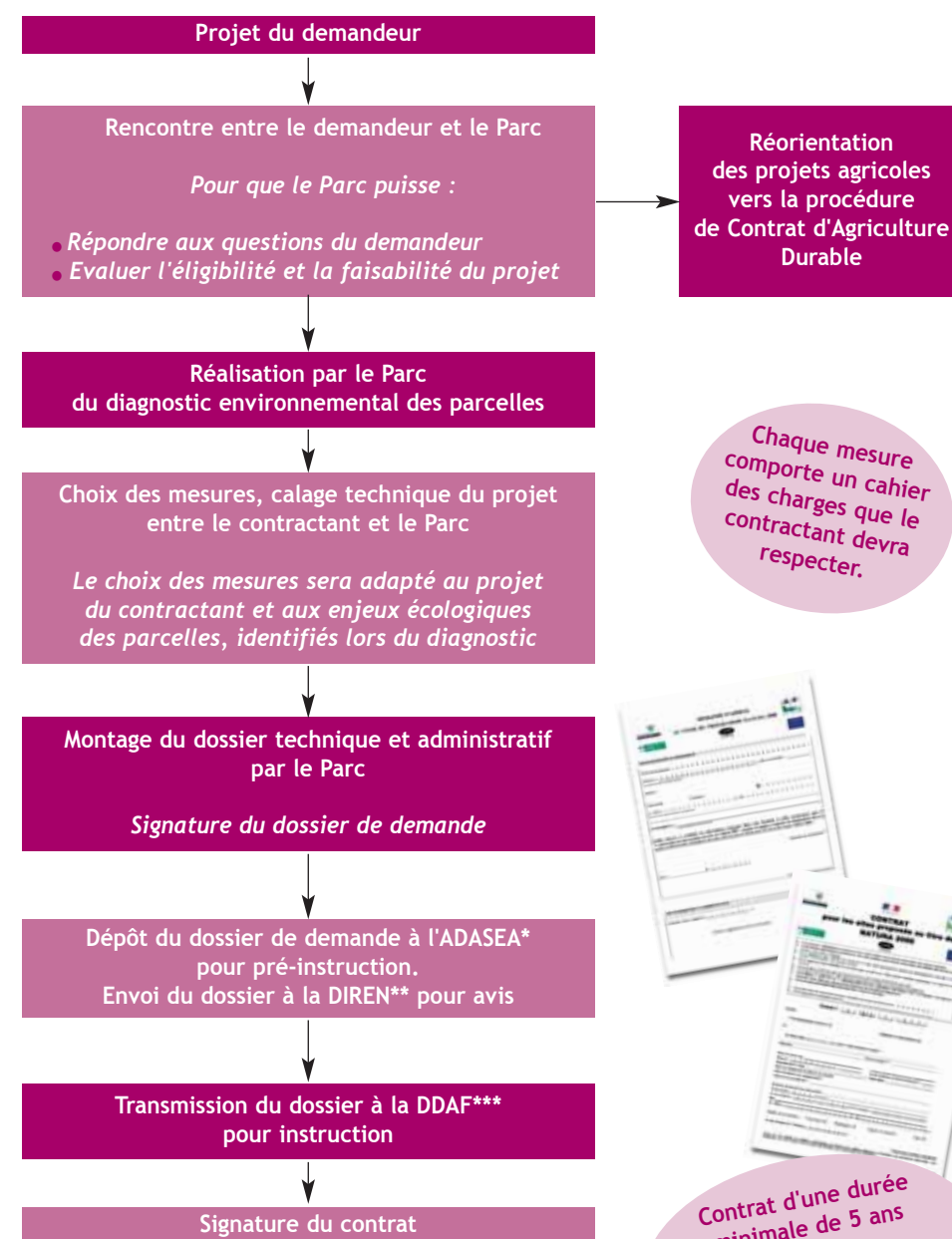
# Le Contrat : pourquoi, pour qui, comment ?

## Qui peut souscrire un contrat Natura 2000 ?

Pour pouvoir souscrire un contrat Natura 2000, le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

- le demandeur doit être un propriétaire ou un ayant-droit non agriculteur (ex d'ayants-droits : locataire, titulaire d'une convention...). Il peut s'agir d'un particulier, d'une association, d'une Société Civile Immobilière, d'une commune, etc... Une exception : un agriculteur peut souscrire un contrat Natura 2000 dans le cas où la parcelle concernée n'est pas déclarée en surface agricole utile,
- ses parcelles concernées par le projet doivent être incluses dans le périmètre d'un des sites Natura 2000.

## La démarche



\*ADASEA : Association Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

\*\*DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

\*\*\*DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

# Questions... Réponses...

## Petit Dico Natura 2000

### Directive Habitats

Directive européenne de 1992 qui vise à assurer la préservation d'un certain nombre d'espèces et d'habitats naturels listés dans des annexes (I et II) en tenant compte des particularités socio-économiques locales.

### Directive Oiseaux

Directive européenne de 1979 qui vise à préserver les habitats naturels et les populations de certains Oiseaux listés dans des annexes (dont la principale est l'annexe I).

### Etrépage

Action qui consiste à décapier les premiers centimètres du sol pour "rajeunir" le milieu et faire s'exprimer la végétation pionnière

### Habitat naturel

Milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces.

### Mégaphorbiaie

Végétation composée d'herbes hautes.

### Pédologique

Qui a trait aux caractéristiques physiques et chimiques, ainsi qu'à l'évolution du sol.



Agrion de Mercure

Photos : J.B. Colombo, C. Dodelin, C. Lagrange, D. Meurisse, P. Ouine, G. Ranvier  
Réalisation : Equipe du Parc  
Maquette : Studio Le Zèbre  
Imprimerie Yvetotaise  
ISSN en cours  
Avril 2005

## Quel type de contrat est proposé aux agriculteurs (le contrat Natura 2000 étant réservé aux gestionnaires non agriculteurs) ?

L'outil de mise en œuvre de Natura 2000 pour les agriculteurs est le Contrat d'Agriculture Durable. Ce type de contrat est valable sur tout le territoire. Pour les parcelles situées dans les périmètres Natura 2000, les aides des mesures qui répondent aux objectifs de Natura 2000 sont majorées de 20 %.

## Combien de temps durent le montage et la procédure d'instruction d'un contrat ?

Cette dernière est assez variable, mais il faut compter au moins 6 mois. Il faut savoir également que, dans la majorité des cas, le diagnostic environnemental, pour être pertinent, ne peut être réalisé qu'à la période du printemps - été. Il est donc souhaitable d'effectuer sa demande avant cette saison.

## Concrètement, quelle forme prennent les aides ?

Tel qu'il est exposé pages 2 et 3, les aides Natura 2000 permettent de financer des mesures d'entretien (entretien par pâturage extensif, entretien de haie...) ainsi que des mesures d'investissement (restauration de clôture, aménagement d'un passage sur fossé...).

Ces aides peuvent être de 2 types :

- forfaitaires,
- calculées sur devis.

Les aides forfaitaires correspondent le plus souvent à des mesures d'entretien. Il s'agit d'un forfait à l'hectare, ou au mètre linéaire versé chaque année, au moment de la date anniversaire du contrat.

Les aides calculées sur devis correspondent plutôt à des investissements, le taux d'aide pouvant varier jusque 80 % du montant.

## Les aides reçues au titre de Natura 2000 sont-elles imposables ?

Non, car elles n'augmentent pas le revenu du contractant, mais le dédommagent simplement des actions qu'il entreprend en faveur des milieux naturels.

## Y-a-t-il des contrôles ?

Comme pour toute subvention publique, il peut bien-sûr y avoir des contrôles. Ces derniers sont effectués par le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures d'Exploitation Agricole) sur 5 % des contrats, et consistent à la fois à vérifier les pièces administratives et, sur le terrain, le respect des engagements pris sur chaque parcelle.

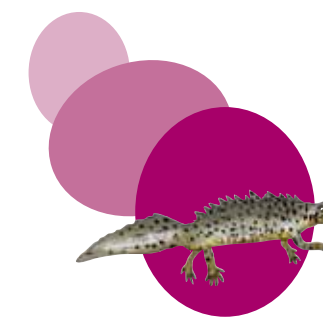
## Y a-t-il un suivi des contrats ?

Chaque contrat fait l'objet d'un suivi par le Parc : accompagnement du contractant, conseils techniques, proposition de formation... Le Parc réalise également des suivis scientifiques afin d'évaluer les mesures mises en place dans le cadre de Natura 2000. Enfin, de manière plus générale, un bulletin de liaison permet d'informer tous les habitants et usagers des sites de l'état d'avancement du document d'objectifs sur le territoire qui les concerne.

## Et pour plus de renseignements...

Sites Natura 2000  
"Boucles de la Seine aval",  
"Val Eglantier" et "Falaises de l'Estuaire"  
Maison du Parc - BP13  
76940 Notre-Dame-Bliquetuit  
Tel : 02 35 37 23 16 / Fax : 02 35 37 39 70  
www.pnr-seine-normande.com  
contact@pnr-seine-normande.com

Site Natura 2000  
"Marais Vernier - Risle Maritime"  
Antenne Nature du Parc  
27210 Sainte-Opportune-la-Mare  
Tel : 02 32 20 27 10 / Fax : 02 32 20 27 18  
www.pnr-seine-normande.com  
contact@pnr-seine-normande.com



# Natura 2000

Réaliser

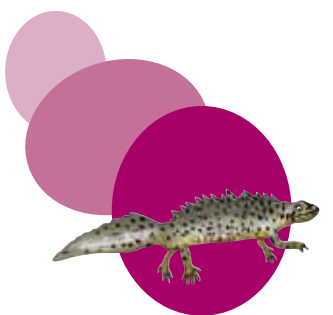
un contrat Natura 2000

avec le

Parc naturel régional

des Boucles de la Seine Normande





# Cartes d'identité des sites

**Marais Vernier - Risle maritime**  
7683 ha, 18 communes (27)

Document d'objectifs opérationnel depuis 1998, et renouvelé en 2003

Site majoritairement constitué de zones humides (90 %) : prairies humides, tourbière, mares, étang, mégaphorbiaie\*, roselière, vasières, forêt alluviale... le tout délimité par des coteaux où dominent des hêtres, forêts de ravins, grottes, et pelouses calcicoles...

**Boucles de la Seine aval**  
4858 ha, 30 communes  
(26 en Seine-Maritime, 4 dans l'Eure)

Document d'objectifs opérationnel depuis 2003

43% du site en prairies humides et milieux associés (mares, mégaphorbiaies\*), le reste en pelouses calcaires, grottes, forêts, tourbières...

**Val Eglantier**  
8 ha sur Tancarville (76)

Document d'objectifs opérationnel depuis 2003

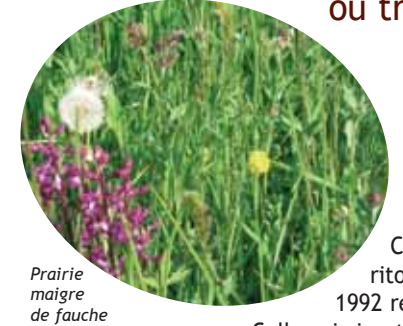
Bois alluvial, mégaphorbiaie\*, cours d'eau alimenté par des sources, présence de Chabot dans la cressonnière.

**Falaises de l'Estuaire**  
290 ha sur Saint-Vigor d'Ymonville, la Cerlangue, Tancarville (76)

Document d'objectifs opérationnel depuis 2004

Coteaux avec pelouses calcaires, hêtres, forêts de ravin, grottes Pied de coteau en zone humide alimentée par des sources.

Avec la Vallée de la Seine comme axe fort de son territoire, le **Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande** comporte **4 sites proposés au réseau européen Natura 2000** : “Marais Vernier - Risle maritime”, “Boucles de la Seine aval”, “Val Eglantier” et une partie du site “Estuaire de Seine”. Sur ces 4 sites, il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs avec l'ensemble des habitants et des usagers, afin que ces derniers soient les principaux acteurs de la préservation de l'environnement dans lequel ils vivent ou travaillent.



Prairie maigre de fauche

## A l'origine : deux textes européens pour préserver notre patrimoine naturel

Conscients de la rapide dégradation du patrimoine naturel de leur territoire, les états membres de l'Union Européenne ont adopté en 1979 puis 1992 respectivement les directives “Oiseaux”\* et “Habitats”\*.

Celles-ci visent à préserver et restaurer les milieux naturels et populations d'espèces remarquables, devenus rares à l'échelle européenne, sur un réseau de sites appelés “Natura 2000”, tout en tenant compte des exigences socio-économiques et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de ces territoires exceptionnels.

## De la concertation...

Pour appliquer ces directives, la France a opté pour une démarche de concertation. Ainsi, pour chaque site Natura 2000 est élaboré un “document d'objectifs” concerté avec les acteurs et usagers du site réunis en Comité de pilotage. Ce document comprend :

- un bilan écologique et socio-économique du site,
- des objectifs de conservation des espèces et des milieux qui ont justifié la proposition en Natura 2000,
- les moyens et coûts des mesures envisagées,
- un suivi et une évaluation.



## ... à l'action

Pour mettre en œuvre concrètement des actions favorisant la biodiversité sur ces périmètres exceptionnels, la France a choisi de privilégier la voie de la contractualisation. Ainsi, sur la base du volontariat, des “contrats Natura 2000” peuvent être signés entre l'Etat et les propriétaires ou gestionnaires des parcelles situées en site Natura 2000. Ces derniers

obtiennent des financements pour des opérations de gestion visant à préserver voire restaurer les milieux naturels et les habitats d'espèces présents sur leurs parcelles, ceci en accord avec les orientations définies dans le document d'objectifs. Ces contrats ont une durée minimale de 5 ans.



Curage d'entretien d'une mare en Natura 2000

## Quel est le rôle du Parc ?

Le Parc, désormais animateur des 4 sites :

- monte les contrats Natura 2000 entre l'Etat et les ayant-droits et assure le suivi,
- réalise le diagnostic environnemental des Contrats d'Agriculture Durable ,
- accompagne les projets d'aménagements privés ou publics pour s'assurer de leur compatibilité avec les documents d'objectifs,
- réalise des actions de communication et de formation,
- assure le suivi administratif, technique et scientifique des sites.



# Le Contrat Natura 2000 : un projet partagé, des mesures concrètes pour préserver les milieux naturels et les espèces associées

Le document d'objectifs de chaque site décrit précisément les cahiers des charges des mesures pouvant être souscrites dans le cadre d'un contrat Natura 2000. C'est le diagnostic réalisé par le Parc avec l'aide du contractant qui permet de choisir les mesures les plus en adéquation à la fois avec le projet du propriétaire ou de l'ayant-droit et les objectifs écologiques sur les parcelles concernées.



## Pelouses calcaires

Ce sont les espaces herbacés qui occupent les coteaux de Seine aux côtés des bois et des falaises. Ils recèlent de nombreuses espèces floristiques (orchidées...) et faunistiques (Ecaïlle chinée, Damier de la succise...).

Les contrats Natura 2000 visent le maintien ou la restauration de ces milieux ouverts : débroussaillage, déboisement, pâturage, fauche, étrépage\*...

## Prairies humides

Majoritaires sur les sites Natura 2000, les prairies humides caractérisent la vallée de Seine et constituent un enjeu fort de sa conservation. Tantôt tourbeuses tantôt alluvionnaires selon les contextes pédologiques\* locaux, elles abritent plusieurs habitats rares à l'échelle européenne : Tourbière basse alcaline, Prairies maigres de fauche... Elles constituent également un habitat d'importance majeure pour les oiseaux, de même pour plusieurs autres groupes d'espèces (insectes, mollusques terrestres...).



Cuivré commun

## Vergers haute-tige

Ils participent à la fois à la typicité du paysage de vallée de Seine, à l'économie locale, mais aussi à la biodiversité : oiseaux (chouette chevêche), insectes (Lucane cerf-volant), chauves-souris...



Chouette chevêche

Une des mesures Natura 2000 consiste à aider l'entretien des vergers existants.

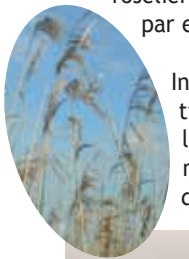
La majorité de ces prairies sont agricoles, mais une partie est gérée par des propriétaires cynégétiques, des particuliers, des structures... Afin de les préserver ou de les restaurer, 2 mesures Natura 2000 sont proposées : entretien par pâturage extensif ou entretien par fauche.

## Mesures Natura 2000 s'appliquant sur tous types de milieux

- Lutte contre l'envahissement par des espèces non indigènes (Renouée du Japon, Jussie, Buddléia etc...).
- Petits aménagements hydrauliques (batardeaux, pompes à museau, abreuvoirs...)
- Installation ou utilisation de matériels ou structures spécifiques permettant d'optimiser la gestion des espèces et des habitats (pneus basse pression, clôtures pour pâturage, petits ponts etc...).

## Roselières, mégaphorbiaies\*

Les roselières et les mégaphorbaies\* sont des formations originales, présentes soit sous forme de linéaire en bord de fossé, rivière..., soit “en plein” comme la roselière de la Grand'Mare dans le marais Vernier par exemple.

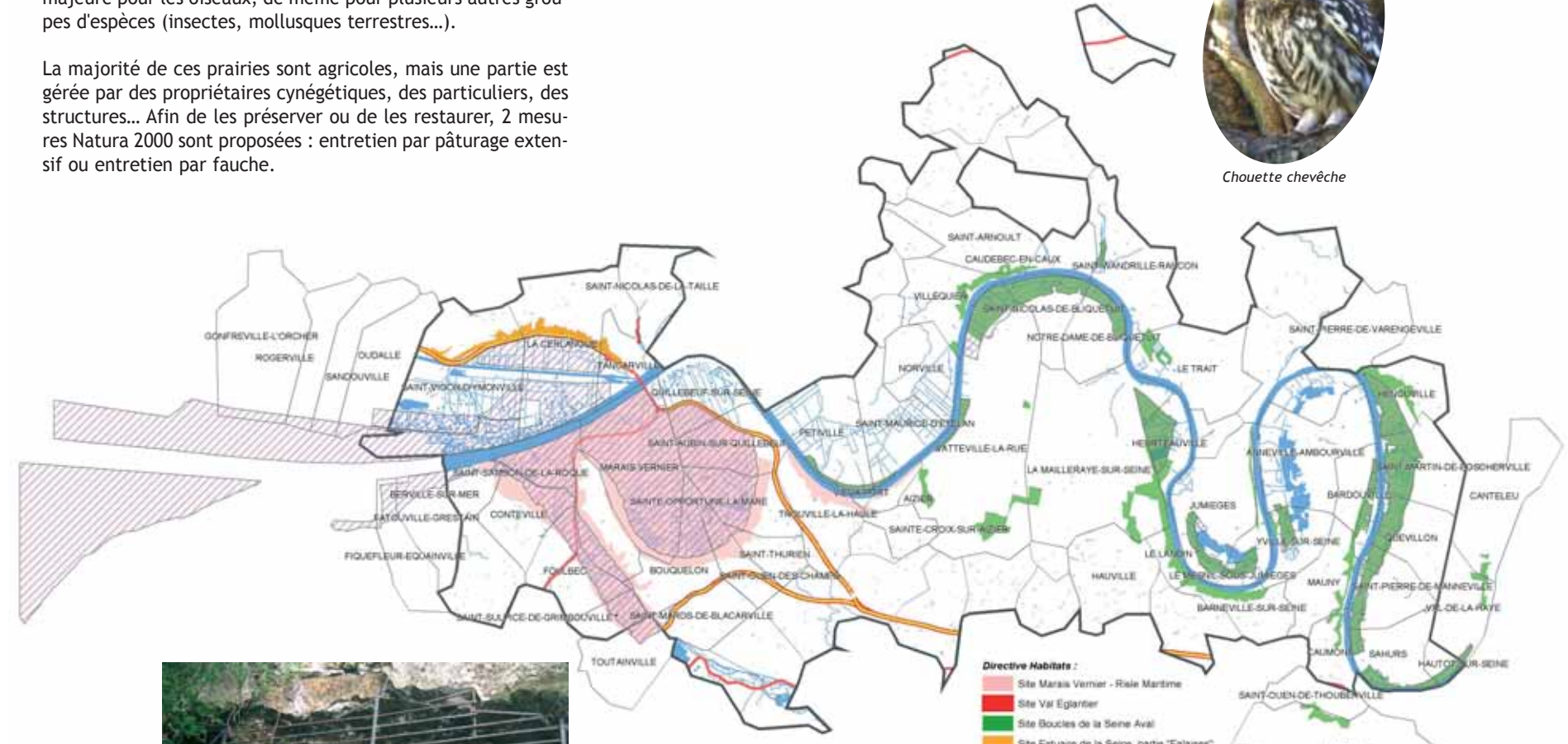


Roselière de la Grand'Mare

## Grottes

Souvent anciennes carrières souterraines, les grottes sont des milieux bien particuliers. Elles servent notamment de site d'hibernation pour les chauves-souris qui y passent la mauvaise saison, période pendant laquelle elles sont particulièrement sensibles au dérangement.

Il est parfois nécessaire de réaliser des aménagements spécifiques afin de préserver ces cavités et la tranquillité des lieux (ex : fermeture par grille horizontale...).



**Directive Habitats :**

- Site Marais Vernier - Risle Maritime
- Site Val Eglantier
- Site Boucles de la Seine Aval
- Site Estuaire de la Seine, partie “Falaises”

**Directive Oiseaux :**

- ZPS Estuaire et Basse Vallée de la Seine
- Réseau hydrographique
- Périmètre du Parc
- Limites communales

**Routes principales :**

- Autoroute
- Nationale

## Mares

Très variables de par leur caractéristiques : usage, conditions de sol, profondeur, profil des berges, type d'alimentation en eau..., les mares constituent souvent de véritables îlots de biodiversité (flore, insectes, amphibiens, oiseaux...).



L'entretien, la restauration ou la création d'une mare sont des opérations qui peuvent être subventionnées dans le cadre des contrats Natura 2000.

## Haies et alignements

Marquant le paysage de chacune des boucles de la vallée de Seine, ils servent également d'habitat pour la faune (pie-grièche écorcheur), de zone de refuge (insectes, petits mammifères), de chasse (chauves-souris), de transit ou “corridor biologique”.

Les contrats permettent d'entretenir, restaurer ou planter des haies et des alignements à caractère régional.



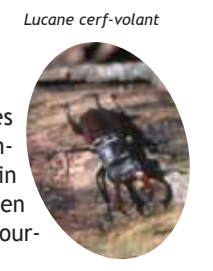
Alignement de saules têtards



Hêtre atlantique

## Forêts

En superficie, les hêtres dominent. On trouve néanmoins quelques forêts de ravin en coteau, des bois alluviaux en bord de Seine, et des forêts tourbeuses à Heurteauville.



Lucane cerf-volant

Sur la partie domaniale, l'ONF s'est engagé à respecter un guide de bonnes pratiques. Sur la partie privée, des mesures Natura 2000 permettent d'enrichir les peuplements, protéger les cours d'eau, favoriser l'entretien mécanique, enlever les déchets...